

**Nom commercial du produit :** Lithofin KF Enlève Ciment

Date d'exécution : 30.05.2017  
Date d'édition : 30.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 1 / 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Lithofin KF Enlève Ciment

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes**

Mélange, Produits de lavage et de nettoyage, acide

**1.3 Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)**

**Revendeur :**

Eurosil B.V.B.A.  
Rue : Heirbaan 50  
Code postal/Lieu : B-2640 Mortsels  
Téléphone : +32 3 36639-09  
Telefax : +32 3 36639-11  
Contact : Département de génie  
E-mail: info@eurosil.be

Numéro d'appel d'urgence:  
+32 (0)3 36639-09  
(Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau)

**Fournisseur :**

Lithofin AG  
Rue : Heinrich-Otto-Str. 36  
Code postal/Lieu : 73240 Wendlingen  
Téléphone : +49 (0)7024 9403-0  
Telefax : +49 (0)7024 9403-40  
Contact : Département de génie  
E-mail: info@lithofin.de

Numéro d'appel d'urgence:  
+49 (0)7024 9403-0  
(Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

voir paragraphe 1.3

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque des lésions oculaires graves.  
Skin Corr. 1B ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1B ; Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Met. Corr. 1 ; H290 - Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux : Catégorie 1 ; Peut être corrosif pour les métaux.

**Indications diverses**

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Résultats des tests de corrosion et d'irritation cutanées réalisés in vitro: Skin Corr. 1B (OECD 435)

**Remarque**

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes des risques

**Nom commercial du produit :** Lithofin KF Enlève Ciment

Date d'exécution : 30.05.2017  
Date d'édition : 30.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 2 / 9



Corrosion (GHS05)

**Mention d'avertissement**

Danger

**Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage**

ACIDE MÉTHANESULFONIQUE ; N°CAS : 75-75-2

**Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P405 Garder sous clef.

**2.3 Autres dangers**

**Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles**

En raison de la valeur du pH (voir section 9), une irritation de la peau ou des yeux n'est pas exclue.

**2.4 Indications diverses**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

ACIDE MÉTHANESULFONIQUE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119491166-34-xxxx ; N°CE : 200-898-6; N°CAS : 75-75-2

Poids :  $\geq 15 - < 20$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H312 STOT SE 3 ; H335

**Indications diverses**

Tous les composants de ce mélange ont été (pré)enregistrés selon le règlement REACH.  
Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

**Informations générales**

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

**En cas d'inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Ne pas nettoyer avec: Détergent, acide Détergent, alcalin

**Nom commercial du produit :** **Lithofin KF Enlève Ciment**

Date d'exécution : 30.05.2017  
Date d'édition : 30.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 3 / 9

Solvants/Dilutions

**Après contact avec les yeux**

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Protéger l'œil non blessé.

**En cas d'ingestion**

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. NE PAS faire vomir.

**Protection individuelle du premier sauveteur**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

**Moyen d'extinction approprié**

Eau mousse résistante à l'alcool ABC-poudre Dioxyde de carbone (CO2) Eau en aérosol

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit Jet d'eau de forte puissance

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux**

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

**5.3 Conseils aux pompiers**

utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**5.4 Indications diverses**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8). Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Pour le nettoyage**

Matière appropriée pour recueillir le produit: Liant universel

**Autres informations**

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Evacuation: voir paragraphe 13 Protection individuelle: voir paragraphe 8

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

**Nom commercial du produit :** Lithofin KF Enlève Ciment

Date d'exécution : 30.05.2017  
Date d'édition : 30.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 4 / 9

### Mesures de protection

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Contact avec la peau Contact avec les yeux Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8). Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

### Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit n'est pas: Inflammable Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Classe de feu : -

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver le récipient bien fermé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

#### Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 8B

Température de stockage recommandée 5 - 25 °C

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver sous clé et hors de portée des enfants. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandation

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

ACIDE MÉTHANESULFONIQUE ; N°CAS : 75-75-2

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 ( D )

Valeur seuil : 0,7 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 1(l)  
Remarque : Y  
Version : 04.11.2017

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

##### Protection yeux/visage

###### Protection oculaire appropriée

Lunettes avec protections sur les côtés lunettes à coques

###### Caractéristiques exigées

DIN EN 166

##### Protection de la peau

###### Protection des mains

Modèle de gants adapté : Gants à crispin

Matériau approprié : Les données se rapportent au composant principal. Caoutchouc butyle, 0,5mm, >8h; FKM (caoutchouc fluoré), 0,7mm, >8h;

Modèles de gants recommandés : Producteur KCL GmbH/Eichenzell-Germany; Ansell/Yarra City-Australia Ou des produits similaires d'autres fabricants.

Mesures de protection supplémentaires pour les mains : Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

Remarque : Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

###### Protection corporelle

Vêtement de protection.

Protection du corps appropriée : Combinaison de protection contre les substances chimiques Chaussures de

**Nom commercial du produit :** Lithofin KF Enlève Ciment

Date d'exécution : 30.05.2017  
Date d'édition : 30.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 5 / 9

sécurité résistant aux agents chimiques

**Caractéristiques exigées :** résistant aux acides.

**Modèles de vêtements de protection recommandés :** DIN EN ISO 20345 DIN EN 13034 DIN EN 14605 DIN EN 14404

**Remarque :** Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

### Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Une protection respiratoire est nécessaire lors de ventilation insuffisante formation d'aérosol ou de nébulosité. en fortes concentrations procédé de pulvérisation

#### Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné (EN 14387) Demi-masque (DIN EN 140) ABEK-P1

#### Remarque

Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

### Mesures générales de protection et d'hygiène

les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** liquide

**Couleur :** rose

**Odeur :** fruité

#### Données de sécurité

Point de congélation :	( 1013 hPa )		-12 °C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	( 1013 hPa )	env.	100 °C	
Température de décomposition :	( 1013 hPa )		non déterminé	
Point éclair :			non applicable	closed cup
Température d'ignition :			non déterminé	
Combustion entretenue			Non	UN Test L2:Sustained combustibility test
Limite inférieure d'explosivité :			non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité :			non déterminé	
Pression de la vapeur :	( 50 °C )	<	3000 hPa	
Densité :	( 20 °C )	env.	1,1 g/cm <sup>3</sup>	Pycnomètre
Test de séparation des solvants :	( 20 °C )	<	3 %	
Solubilité dans l'eau	( 20 °C )		miscible	
pH :		env.	0	
log P O/W :			non déterminé	
Temps d'écoulement :	( 23 °C )	<	15 s	ISO gobelet 4 mm
Seuil olfactif :			non déterminé	
Vitesse d'évaporation :			non déterminé	
VOC-FR			non applicable	

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

**Nom commercial du produit :** **Lithofin KF Enlève Ciment**

Date d'exécution : 30.05.2017  
Date d'édition : 30.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 6 / 9

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.4 Conditions à éviter**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.5 Matières incompatibles**

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Effets aigus**

**Toxicité orale aiguë**

Paramètre : DL50 ( ACIDE MÉTHANESULFONIQUE ; N°CAS : 75-75-2 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 649 mg/kg

**Toxicité dermique aiguë**

Paramètre : DL50 ( ACIDE MÉTHANESULFONIQUE ; N°CAS : 75-75-2 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : > 1000 - 2000 mg/kg

**Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux**

Aucune donnée disponible

**Effet irritant et caustique**

**Estimation/classification**

Provoque des lésions oculaires graves. Provoque de graves brûlures. Résultats des tests de corrosion et d'irritation cutanées réalisés in vitro: Skin Corr. 1B (OECD 435)

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

**Cancerogénité**

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Mutagénéité in-vivo**

**Autres informations**

Aucune indication expérimentale relative à la mutagénéité in vivo disponible.

**Données toxicologiques humaines**

**Autres informations**

Aucune indication relative à la mutagénéité des gamètes sur l'homme disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

**Expériences tirées de la pratique/sur l'homme**

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

**Evaluation résumée des propriétés CMR**

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Toxicité aquatique**

**Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson**

Paramètre : CL50 ( ACIDE MÉTHANESULFONIQUE ; N°CAS : 75-75-2 )  
Espèce : Poisson  
Dose efficace : > 10 - 100 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Méthode : OCDE 203

**Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia**

Paramètre : EC50 ( ACIDE MÉTHANESULFONIQUE ; N°CAS : 75-75-2 )

**Nom commercial du produit :** **Lithofin KF Enlève Ciment**

Date d'exécution : 30.05.2017  
Date d'édition : 30.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 7 / 9

Espèce : Daphnie  
Dose efficace : > 10 - 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 202

**Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues**

Paramètre : IC50 ( ACIDE MÉTHANESULFONIQUE ; N°CAS : 75-75-2 )  
Espèce : Algues  
Dose efficace : 10 - 100 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE 201

**Toxicité des sédiments**

**Toxicité sur les organismes du sol**

**Toxicité aiguë pour le ver de terre**

**Toxicité chronique du ver de terre (reproduction)**

**Toxicité à long terme pour les organismes vivants dans le sédiment**

**Effets dans les stations d'épuration**

Observer les réglementations locales sur l'évacuation des eaux. Avant l'envoi vers les stations de traitement des eaux d'égoûts le produit a normalement besoin d'être neutralisé.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible

**Décomposition abiotique**

**Décomposition abiotique dans Eau**

**Hydrolyse**

**Biodégradation**

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6 Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**12.7 Autres informations écotoxicologiques**

**Informations complémentaires**

Le produit n'a pas été testé.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer en observant les réglementations administratives.

**Élimination du produit/de l'emballage**

**Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**

**Code des déchets produit**

Code de déchets (91/689/CEE) : 06 01 06\*

**Code des déchets conditionnement**

Code des déchets conditionnement: 15 01 10\*

**Solutions pour traitement des déchets**

29/35 - Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

**Élimination appropriée / Emballage**

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

**Nom commercial du produit :** Lithofin KF Enlève Ciment

Date d'exécution : 30.05.2017  
Date d'édition : 30.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 8 / 9

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

**13.2 Informations complémentaires**

Ces numéros individuels d'identification ont été attribués à partir des usages les plus communs du matériel permettant de négliger le dégagement de polluants lors d'un usage spécifique.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU**

ONU 1760

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. ( ACIDE MÉTHANESULFONIQUE · ACIDE FORMIQUE )

**Transport maritime (IMDG)**

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. ( METHANESULPHONIC ACID · FORMIC ACID )

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. ( METHANESULPHONIC ACID · FORMIC ACID )

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

Classe(s) : 8  
Code de classification : C9  
Danger n° (code Kemler) : 80  
Code de restriction en tunnel : E  
Réglementations particulières : LQ 11 · E 2  
Étiquette de danger : 8

**Transport maritime (IMDG)**

Classe(s) : 8  
Numéro EmS : F-A / S-B  
Réglementations particulières : LQ 11 · E 2 · Groupe de Ségrégation 1 - Acides  
Étiquette de danger : 8

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

Classe(s) : 8  
Réglementations particulières : E 2  
Étiquette de danger : 8

**14.4 Groupe d'emballage**

II

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations EU**

Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (clp)

Directive 2008/98/UE du Parlement européen et du Conseil relative aux déchets (2000/532/UE)

EN 2:1992 (DIN EN 2:2005-01)

**Autres réglementations (UE)**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail. (Observer

**Nom commercial du produit :** **Lithofin KF Enlève Ciment**

Date d'exécution : 30.05.2017  
Date d'édition : 30.06.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)  
Page : 9 / 9

la directive 2000/39/CE, Observer la directive 2006/15/CE, Observer la directive 2009/161/CE)

**Directives nationales**

Les réglementations nationales doivent être également observées! TRGS 510

**Classe risque aquatique (WGK)**

Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

**Autres informations, restrictions et dispositions légales**

**VOCV-Directive (CH)**

Teneur en COV maximale (Suisse) : < 3 Pds % selon VOCV

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible.

**15.3 Informations complémentaires**

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**16.1 Indications de changement**

03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail

**16.2 Abréviations et acronymes**

Aucune

**16.3 Références littéraires et sources importantes des données**

Aucune

**16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aucune information disponible.

**16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

**16.6 Indications de stage professionnel**

Aucune

**16.7 Informations complémentaires**

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.